

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Jeudi 05 juin 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Christiane BARRET (en visio), Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS, Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Sylviane GIAMPINO, Christèle GRAS-LE-GUEN (en visio), Julian LAMARE, Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Grégoire TIROT, Marianne TRIVIDIC (en visio), Martine VIGNAU.

Membres excusés : William MAROIS, Marie-Josée BALDUCCHI.

Collège des garants : Sandrine RUI (en visio).

Invités participants : Collectif d'animation ; Direction de la communication.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, jeudi 05 juin 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Une proposition de Règlement intérieur a fait l'objet de discussions. Une nouvelle version amendée sera proposée lors de la prochaine réunion. Il a été arrêté d'y adjoindre deux mentions supplémentaires :

- Indiquer, dans les principales missions du Comité de gouvernance, d'effectuer un bilan sur son fonctionnement à l'issue de la Convention, dans une perspective d'amélioration continue ;
- Afin de préserver la clarté de l'indépendance entre la commission permanente « éducation, culture et communication » en charge de l'avis du CESE et la convention citoyenne, une nouvelle formulation du rôle de la commission sera proposée.

DEROULÉ GLOBAL DE LA CONVENTION CITOYENNE

Le collectif d'animation a proposé aux membres du Comité de gouvernance une proposition de déroulé et de schéma délibératif de la Convention citoyenne.

Les membres du Comité ont discuté sur la base de ces propositions. Il a été demandé de porter une attention particulière aux points suivants :

- Le panel des enfants et adolescents : l'âge des participants et la temporalité des réunions de ce panel.
- Le fonctionnement des ateliers sur les territoires, leur temporalité et la sélection des territoires.
- Le déroulé de la pause estivale du panel des 130 citoyens.

Ces points feront l'objet d'une présentation plus détaillée lors de prochaines sessions du Comité de gouvernance.

Les membres du Comité de gouvernance se sont questionnés et regrettent que le calendrier impose de mener les ateliers territoriaux durant la période estivale, et de tenir les réunions du panel d'enfants et d'adolescents tardivement dans le calendrier global du dispositif.

PRINCIPES-CLÉS DE LA METHODE D'ANIMATION

Le collectif d'animation a présenté les principes-clés de la méthode d'animation au Comité de gouvernance. Les échanges ont porté sur trois aspects du dispositif : le point d'entrée des réflexions en début de Convention, l'émergence des nœuds du débat en cours de Convention et la production finale.

Le Comité de gouvernance souhaite laisser le choix des thématiques aux citoyennes et citoyens tirés au sort, tout en donnant un cadre de réflexion pour faciliter la prise en main sur ce sujet très vaste. En ce sens, il est décidé :

- Sur les tranches d'âge concernées :
 - o Ne pas focaliser sur la période de scolarisation, et donc cadrer le travail sur la situation des enfants de 3 à 18 ans. Les enfants de 0 à 3 ans sont considérés hors champ étant donné leurs enjeux spécifiques.
 - o Lors des premières sessions de la Convention, les citoyens pourront décider au fur et à mesure de leurs réflexions des tranches d'âges à traiter plus spécifiquement.
- Sur le cadrage thématique :
 - o Des premières articulations du périmètre, seront proposées aux citoyens, mais ceux-ci resteront libres de choisir les thématiques prioritaires à traiter.
 - o Au même titre que le bien-être, la notion de droit des enfants est à prendre en compte comme principe directeur de l'articulation des temps de l'enfant.
- Sur la production finale et la redevabilité, les membres du Comité s'accordent sur les points suivants :
 - o Le rôle des citoyens n'est pas de produire des propositions "chiffrées et réalistes" mais de faire émerger leurs priorités communes.
 - o Les réflexions devront se poursuivre en Comité de gouvernance afin de clarifier le format et les objectifs du rendu final de la Convention.
 - o Une attention particulière devra être portée sur la lisibilité du rendu pour les citoyens ne faisant pas partie de la Convention et sur la capacité à porter, post-Convention, le nuancier d'opinions des citoyens.

PRINCIPES-CLÉS CONCERNANT LA COMMUNICATION

Plusieurs membres du Comité de gouvernance ont dû partir à ce stade de la réunion. Une première présentation des principes guidant la communication a été faite par la direction de la communication du CESE.

Une présentation plus précise sera effectuée à l'ensemble des membres lors d'une prochaine réunion.

SOCLE DOCUMENTAIRE

Une première présentation du plan du socle documentaire a été faite par le collectif d'animation. Le parti-pris est de favoriser l'accessibilité et la lisibilité des informations, Il a été arrêté d'y adjoindre plusieurs mentions supplémentaires :

- L'ajout de la notion d'accès à la nature ainsi que de la notion de réchauffement climatique sur la question des inégalités territoriales.
- Insister sur la question du droit de l'enfant comme un des principes centraux de l'articulation des temps de l'enfant.
- L'écriture d'exemples de journées types d'enfants afin de donner à voir la diversité des temps de vie.